Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Pour-le-droit-de-manifester

10 juin 2020

Pour le droit de manifester

Action Aid | ANV Cop 21 | Alternatiba, Attac | CGT | Communauté de l'Arche non violence | Confédération paysanne | Convergences services publics | Fondation Copernic | Csp75-CISPM | DAL - Droit au logement | FSU | Gilets jaunes de Saillans | LDH | Les Amis de la Terre | Marche des Solidarités | Notre Affaire à Tous Réseau "Sortir du nucléaire" | SAF | SM | SNJ | Solidaires | Tous Migrants | UNEF

Avec la décision de déconfinement, les supermarchés, les transports publics, les marchés, les parcs, les musées, le Puy du fou, les lieux de culte sont ouverts et les personnes autorisées à s'y rendre en respectant les distances préconisées par les mesures sanitaires.

Le droit de manifester reste interdit. Ainsi, de nombreux rassemblements et manifestations l'ont été en région parisienne et dans d'autres villes, dont une manifestation de sans-papiers qui a réuni 10000 personnes le 30 mai et un rassemblement contre le racisme et les violences policières de 25000 personnes le 2 juin. Aujourd'hui, des sans-papiers sont poursuivis et les initiateurs-trices des manifestations sont menacé-es par le Préfet de police de Paris.

Le droit de manifester est un droit fondamental. Il est garanti par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Nous exigeons du gouvernement le respect immédiat de ce droit, l'engagement à cesser toute poursuite contre les initiateur-trices des manifestations et les participant-es.

D'ores et déjà d'autres manifestations sont annoncées et auront lieu. Le gouvernement et les préfectures se discréditeront si elles en restent aux mesures actuelles d'interdiction et de répression.En effet l'urgence sanitaire ne justifie en rien la confiscation de la démocratie d'autant plus lorsque des choix sociétaux sont imposés par la période.

Action Aid | ANV Cop 21 | Alternatiba, Attac | CGT | Communauté de l'Arche non violence | Confédération paysanne | Convergences services publics | Fondation Copernic | Csp75-CISPM | DAL - Droit au logement | FSU | Gilets jaunes de Saillans | LDH | Les Amis de la Terre | Marche des Solidarités | Notre Affaire à Tous Réseau "Sortir du nucléaire" | SAF | SM | SNJ | Solidaires | Tous Migrants | UNEF